L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 1er DECEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR

MAGNE & WEISSE.

No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

Journal quotidien, une année d'avance........$12

Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance........$5

L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis, par écrit, une semaine avant l'expiration.

ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.

BATEAUX A VAPEUR PORTANT LA MALLE.

POUR BATON-ROUGE, *Port-Hudson, Bayou-Sarah, Pointe-Coupée, Tunica, Fort Adams, et les ports intermédiaires.*—En conséquence d'un changement dans le transport de la malle par cette route, les jours de départ suivants ont été adoptés, savoir:

Le bateau à vapeur **BRILLIANT**, capitaine Hart, partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et jeudis à 10 heures du matin, pour Tunica et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou Sarah tous les mardis et vendredis à 11 heures du matin.

Le bateau à vapeur CLINTON, capitaine W. Baird, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis et samedis à 10 heures du matin, pour Fort Adams et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou Sarah tous les lundis et jeudis à 11 heures du matin.

Prix du passage.—Au dessous de Donaldsonville $2. Do do Au dessus do pour Baton Rouge et Bayou Sara 3

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à [illegible] Wm. H. AVERY, 82, Gravier.

ARRANGEMENT D'HIVER.

TROIS VOYAGES PAR SEMAINE.

POUR BALIZE *et tous les lieux intermédiaires*—Le steamer FAME, capitaine J. C. Northup, partira positivement de la Nouvelle-Orléans tous les SAMEDIS, à 10 heures A. M. et de la Balise tous les [illegible], à 9 heures A. M. et sera de retour à la Nouvelle-Orléans le mardi soir.

Le steamer WAVE, capitaine A. Tambourv, partira de la Nouvelle-Orléans, le LUNDI et JEUDI, à 10 heures A. M., pour la Pointe à la Hache, et sera de retour en ville le MARDI ET VENDREDI soir.

Le public peut être assuré que ces deux paquebots feront ces voyages régulièrement toute la saison. M. Jacques Larose informe les expéditeurs et ses amis que rien ne sera épargné de sa part pour rendre ses bateaux dignes de leur encouragement.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

18 nov JACQUES LAROSE, 7, Vieille Levée.

Nouveaux arrangemens pris par le bateau à vapeur HELEN,

(DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.)

POUR LA BALIZE—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan Martin, partira tous les samedis à 10 heures, arrivant la même soirée à la Balize, et partant de la Balize le dimanche matin à 10 heures, il arrivera à la Nouvelle-Orléans tous les [illegible] soir.

POUR LA POINTE-A-LA-HACHE—Partant de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis à 9 heures du matin pour la Pointe à la Hache, il sera de retour le jeudi suivant dans l'après-midi.

Par ce nouvel arrangement, les passagers allant à la Balize [illegible] dans la nuit du samedi, au lieu d'y arriver [illegible] dimanche avant.

Les [illegible] et la marche de l'HELEN, sont supérieurs à ceux de tout autre bateau faisant les mêmes [illegible].

[illegible] passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou ROBERT MURPHY, 88, Vieille Levée.

POUR BAYOU-SARA.—Le beau steamer neuf BELLE CREOLE, capitaine John Dunmy, fera pendant toute l'année, et comme avant, le service de paquebot régulier entre le Bayou-Sara et la Nouvelle Orléans, en touchant à tous les ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin, et du Bayou-Sara tous les mercredis, à 10 heures du matin. Ce bateau est en [illegible] du patronage du public; l'élégance de sa construction [illegible] apportée à la confection de sa machine, garantissent aux voyageurs tous les agrémens désirables avec [illegible] sécurité.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à [illegible] OMER LAUVE, 19, Toulouse.

POUR LES OPELOUSAS.—*Paquebot régulier de la saison*—Le bateau à vapeur neuf, solide et bon voilier, SULTAN, [illegible] aujourd'hui, ayant une partie de son chargement engagé, et partira sous peu. Pour le port susdit et ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à

28 nov J. F. BERCIER & Co. 34 Vieille Levée

POUR NEW-YORK—Ligne de la Louisiane et de la Nouvelle-Orléans—La barque paquebot VENESÉE, capitaine Mussot, est prête à recevoir du chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, ou à

J. E. WOODRUFF, 60 Camp

POUR NEW-YORK—(Ligne de l'Union)—Le paquebot bon marcheur, AUBURN, capitaine Dailey, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira le 3 du courant. Pour le reste de 300 balles ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord en face des bassins du trait [illegible] ou à J. W. STANTON & Co. [illegible] Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK—Ligne de l'Union—Le paquebot régulier UNION, capitaine [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord en face des bassins, ou à J. W. STANTON & Co.

11 nov Encoignure Magasins et Lafayette

POUR NEW-YORK—Cette semaine—La barque JOHN BROWER, capt. Cutter, ayant la plus grande partie de son chargement allant à bord, partira comme il [illegible]. Pour balance du fret et passage, s'adresser à bord ou [illegible]

FOSDICK & BROTHER, 55, Camp.

POUR BOSTON—Le navire KENTUCKY, capt. [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagé [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARROD, DARLING & Co.

[illegible] 49, Commune

POUR BOSTON—La barque A. I. DANA, capitaine Smith, partira très incessamment. Pour [illegible] commencements, s'adresser à LEVI H GALE, 93, rue de la Commune

POUR BOSTON—Ligne de Pearson & Co. [illegible] Barrington—Le navire ANN, [illegible] la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

RICKER & PEARSON, 92, Camp

POUR BALTIMORE—Le brick fin voilier [illegible] capitaine Creighton, ayant son chargement engagé, partira promptement. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, rue de la Commune

POUR LA HAVANE—Paquebot régulier. Le brick de première classe T. STREET, capitaine J. L. McConnell, ayant été nouvellement doublé, partira sous peu, la plus grande partie de son chargement étant engagé et allant à bord. Pour le reste du fret ou passage, ses aménagements étant de première classe, s'adresser au capitaine, à bord, au bout de la rue [illegible] ou à REYNAUD, CUCULLU & Co., 34, Tchoupitoulas.

POUR LE HAVRE—Le navire A. I. MAGNOLIA, capitaine Gray, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton ou pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier HARBINGER de première classe, capitaine [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagé [illegible]. Pour fret de 400 balles de coton s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BORDEAUX—Le brick NEW CASTLE [illegible], partira sous peu. Pour [illegible] L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire HOPE, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à L. H GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire DE [illegible], capitaine Thompson, partira sous peu. Pour fret de 400 balles ou pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire JAVA, capitaine Sérez, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier GENERAL PARKHILL, capitaine McKown, partira immédiatement. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire BORN-HOLM, capitaine Nason, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier METEOR, capitaine Laurence, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire SUNBEAM, capitaine Winsor, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 500 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire SUFFOLK, capt. T. Crosby, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à RICKER & PEARSON, 92 Camp.

Le navire à vapeur ALABAMA, pour la Havane. Ce superbe navire sous le commandement du capitaine H. Windle, reprendra ses voyages réguliers entre la Havane et la Nouvelle-Orléans, SAMEDI, 6 décembre, à 9 heures du matin.

Ce navire sera au quai au bas de la rue Saint Louis, le [illegible] précédent, prêt à recevoir du fret.

Pour fret ou passage et les détails, s'adresser à MERLE, BEYLLE & Co, 79, rue Tchoupitoulas.

Le navire HOWARD, capt. [illegible], de Rotterdam, est actuellement en déchargement en face de la presse. Les consignataires sont [illegible] de retirer leurs permis sous dix jours, autrement les marchandises seront envoyées aux magasins de la Douane.

L. H. GALE, 93, Commune.

Le navire OSWEGO, capt. Johnson, de N.-York, est en déchargement en face du marché aux légumes. Les consignataires voudront bien venir recevoir leurs marchandises à la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais. J. E. WOODRUFF.

29 nov 60, Camp.

Le navire [illegible] (ci-devant "Le Vaillant"), est en déchargement vis-à-vis la rue de l'Hôpital; les consignataires sont [illegible] de recevoir livraison de leurs marchandises.

JORDY & BRASIER.

Le capitaine et les consignataires du navire français "Le Vaillant", préviennent qu'ils ne seront responsables d'aucune dette contractée par l'équipage du dit navire.

JORDY & BRASIER.

Le Brick AMERIKA, venant de Bordeaux, est en déchargement, vis-à-vis la rue du Maine. Les marchandises dont les permis n'auront pas été obtenus d'ici à cinq jours, seront envoyées dans les magasins de la Douane, à la frais des consignataires. G. M. LUCAS, 30, Bienville.

Le capitaine ni le consignataire du brick norvégien AMERIKA, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage du dit navire.

G. M. LUCAS.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU RAIL-ROAD PONTCHARTRAIN.

Nouvelle-Orléans, le 22 nov. 1845.

CONFORMEMENT à la 3me section de la charte incorporant cette compagnie, une assemblée générale des actionnaires, aura lieu le lundi 1er décembre prochain, au bureau de la dite Compagnie situé rue Victoire coin Marigny et Champs Elysées, faubourg Marigny, à 3 heures de l'après-midi. Par ordre, PHIL. GUESNON, Secrétaire.

NOUVELLE-ORLEANS:

LUNDI MATIN, 1er. DECEMBRE 1845.

POUR GOUVERNEUR:

WILLIAM DEBUYS.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:

EDWARD SPARROW.

POUR SÉNATEURS:

B. F. BURTHE, ROBT. PREAUX. RANDELL HUNT, FERG. GARDERE.

POUR LA CHAMBRE DES REPRESENTANS.

PREMIER DISTRICT,

DANIEL BYRNE, J. W. SMITH.

SECOND DISTRICT.

J. B. WALTON, HENRY LATHROP

TROISIEME DISTRICT.

T. G. HUNT, W. H. AVERY. M. HURLEY.

QUATRIEME DISTRICT.

TH. ZACHARIE, HENRY D. OGDEN. P. W. FARRAR.

CINQUIEME DISTRICT.

JULES BENIT, NICOLAS GURLIE. VICTOR BURTHE.

SIXIEME DISTRICT.

ARMAND PILIE, JOHN WATKINS.

SEPTIEME DISTRICT.

JULES CASSARD, H. BEAUREGARD.

HUITIEME DISTRICT.

OCTAVE LEBLANC.

NEUVIEME DISTRICT.

Wm. C. C. CLAIBORNE.

NOUVELLE CONSTITUTION, DEPOUILLEMENT DES VOTES.—Nous sommes autorisés à annoncer qu'aujourd'hui, à onze heures A. M., aura lieu au bureau du secrétaire d'Etat le dépouillement des votes sur la Constitution. Il sera fait en présence du Gouverneur, du secrétaire d'Etat, de l'Avocat-général, du Trésorier d'Etat et de tous les citoyens qui voudront y assister.

On assure que M. JOHN SLIDELL, membre du Congrès, vient de partir secrètement pour Vera-Cruz, à bord du *St. Mary*, et qu'il doit aller remplir à Mexico une mission diplomatique.

CONGRÈS.—La session du Congrès s'ouvre aujourd'hui. Il n'y aura probablement pas de lutte sérieuse à propos du poste d'orateur, cette élection se décidant d'ordinaire à l'avance en caucus. Si l'organisation des deux Chambres s'opère sans difficulté et se complète le premier jour, nous pourrons avoir l'adresse du président vers le 8 ou le 9 courant au plus tard.

Les correspondances de Washington annoncent que, positivement M. BUCHANAN doit quitter le cabinet, qu'il prenne ou non le siège de juge à la Cour Suprême. Il aurait pour successeur John Y. Mason. M. Walker paraît vouloir rester au Département du Trésor afin de poursuivre sa croisade contre le Tarif de 1842.

Le *Massachusetts* pour lequel on avait conçu des inquiétudes, est bien arrivé à New-York, à la suite d'une longue traversée. Il était parti de Liverpool le 22 et apportait quelques nouvelles d'Europe; mais l'arrivée du Britannia nous en a fourni de plus fraîches et de plus complètes.

PERTE DE L'ARKANSAS NO. 5.—En venant de Louisville à ce port, ce bateau a heurté contre le Champion, qui se rendait à Cincinnati. Cette rencontre a eu lieu devant Natchez, vendredi matin à 5 heures. L'Arkansas a sombré dans dix pieds d'eau. On n'a pu sauver que le chargement qui se trouvait sur le pont. Personne n'a péri.

Chronique Locale.

COUR DES RECORDERS.—H. Williams, arrêté sous l'accusation d'avoir volé $10 à John Hill, a été mis en liberté, l'accusateur n'ayant pas comparu.

—Wm. Jones a été envoyé à la maison de travail par le recorder Lewis, comme homme suspect et ayant en sa possession de fausses clés.

—Francis McManus, accusé d'avoir soustrait des livres à la librairie de M. Gallagher, a été arrêté.

COUR CRIMINELLE.—Le capitaine Eldridge, gardien de la maison de travail de la seconde municipalité, a été condamné, samedi soir, sous l'accusation d'avoir fouetté deux prisonniers, sans autorité. Il doit comparaître à la Cour Criminelle samedi prochain, pour entendre sa sentence.

John Edwington, h. c. l. pour avoir frappé une esclave a été condamné à un mois d'emprisonnement et aux frais.

Un feu de cheminée a eu lieu hier dans une maison de la rue Conti.

ENQUÊTE.—Le coroner a tenu, samedi, une enquête sur le corps d'un Allemand qui est mort à l'hôpital des suites d'une chute qu'il avait faite dans la cale d'un navire.

ECOLE DE DROIT LOUISIANAISE—117, rue Royale. Ce soir, à 5 heures, il y aura une lecture gratis, pour toutes les personnes qui voudront y assister.

PEOPLE'S LYCEUM.—Les cours du Lycée populaire s'ouvrent aujourd'hui à la salle du Bataillon Washington, par un discours d'inauguration prononcé par le juge Eustis.

SUICIDE.—Le capitaine REATON a été attaché pendant quelque temps à l'état-major du général GAINES, s'est brûlé dernièrement la cervelle à Wheeling. Depuis quelques jours on remarquait en lui une grande tristesse, une mélancolie constante et même quelques absences d'esprit. Le malheureux jeune homme avait une bien ferme résolution de mettre fin à son existence, car la capsule n'étant point partie du premier coup, il eut le courage de recommencer.

Le navire à vapeur *Hibernia*, parti de Boston le 1er courant, a touché sur le cap Race, Terre Neuve, trois jours après avoir quitté Halifax, et une voie d'eau s'étant déclarée, a dû relâcher à St.-John. On espérait le réparer de manière à ce qu'il reprît sa route immédiatement.

FLORIDE.—M. Cabell, whig, membre élu au Congrès par la Floride, dont l'élection a été douteuse jusqu'au dernier moment, est parti pour Washington, aussitôt qu'il a eu la certitude que l'ensemble du vote populaire lui donnait la majorité.

EUROPE.

ARRIVÉE DU BRITANIA.

Le navire à vapeur *Britannia*, capitaine Hewitt, parti de Liverpool le 4 novembre, est arrivé à Boston le 20, après une traversée de 16 jours. Ce navire a eu pendant tout son voyage des vents contraires; il amenait de Liverpool 88 passagers, dont onze ont débarqué à Halifax. Cet arrivage a apporté des dates de Liverpool du 4 novembre, de Londres du 3, et de Paris du 1er. Nous lui devons aussi nos séries complètes de journaux français.

Angleterre.

Les spéculations en fait de chemin de fer auront une influence extrêmement grave sur la situation financière de ce pays; l'inquiétude commence à se faire sentir, et une crise très probablement s'en suivra. Voici l'esquisse qu'un journal trace de la situation:

"La fureur des nouvelles entreprises de chemins de fer a été portée à un tel point, que le nombre des compagnies qui doivent demander à la prochaine session du parlement des *bills d'incorporation*, est de près de 400. Or, les deux chambres du parlement se sont entendues à la session dernière pour exiger de toute compagnie postulante un dépôt préalable de 10 000 du capital social, lequel doit être remis sans faute le 10 novembre, précédant l'ouverture de chaque session, à l'*accountant general*, ou receveur général de la cour de la chancellerie. Les souscripteurs de ces 400 compagnies ont fait leurs versemens chez les banquiers, et la *somme totale* du dépôt, qui devra être fait le 10 novembre, est de 750 millions.

Ainsi, il faudra que les maisons de banque d'Angleterre retirent à jour fixe de la circulation une somme de 750 millions, c'est-à-dire à peu près la totalité du numéraire qui est en circulation dans toute la Grande-Bretagne. Quoique le receveur-général ait annoncé qu'il recevrait en dépôt des bills de l'échiquier et des fonds publics, il n'en est pas moins vrai que cette opération effraie les spéculateurs en Angleterre. On regarde comme impossible qu'il n'en résulte pas de nombreux sinistres qui devront nécessairement exercer une influence funeste sur toutes les autres places de l'Europe, et particulièrement sur celle de Paris."

Voici ce que dit le *Globe*, à propos de la crise:

"L'immense chiffre des affaires opérées à Liverpool depuis quelques mois, en actions de chemins de fer, a jeté, comme l'on s'y attendait, les spéculateurs dans l'embarras. La réaction est arrivée, plus violente, plus soudaine qu'on ne s'y attendait généralement, et cependant, on ne voit pas bien la cause de la panique qui s'est emparée des esprits. La récolte des blés s'est faite convenablement, nous avons toutes raisons de croire qu'on a exagéré le mal dans celle des pommes de terre, et nous sommes en paix avec le monde entier; de plus, les ressources du pays sont en voie de progrès. Nous ne voyons donc point de juste cause d'alarme. Cet état de chose ne se renouvellera pas quand le stock exchange sera établi sur de meilleures bases. Après tout, nous sommes persuadés que la crise est à peu près passée, et que ses effets disparaîtront presque entièrement.

La récolte des céréales est de beaucoup au dessous de la moyenne; et le marché est toujours à la hausse. L'hiver sera dur pour le peuple.

Le cabinet anglais a dû se réunir le 30 octobre en conseil pour délibérer sur la récolte du blé et des pommes de terre, et sur les mesures dont l'adoption pourrait être immédiatement nécessaire. On ne doute plus que la législation sur les grains ne soit près de subir une modification importante; et, bien qu'aucune indication officielle n'ait encore été donnée à cet égard, il règne dans les esprits une conviction générale, instinctive, irrésistible, que cette législation a fait son temps. On ne sait encore si, pour parer d'urgence aux circonstances présentes, le cabinet rendra simplement une ordonnance ou s'il convoquera une session extraordinaire; mais on annonce d'une manière positive que dans tous les cas les ports de la Grande-Bretagne seront bientôt ouverts à l'importation des céréales étrangères. Cette nouvelle, accréditée le 29 par le *Times*, a complètement interrompu dans la journée les affaires faites sur les grains.

Le bruit avait couru antérieurement, que des changements importans auraient lieu dans le gouvernement. "Sir Robert Robert Peel, dit le *Morning Advertiser*, se rallierait aux partisans du commerce libre; le duc de Wellington se retirerait, et lord John Russell et d'autres membres de l'ancien cabinet viendraient au pouvoir, à l'exclusion du parti tory. Un tel événement serait vu avec la plus grande satisfaction par la majorité des marchands de la cité et des ports extérieurs. Il paraît certain, néanmoins, que sir Robert Peel a l'intention de présenter, dans la prochaine session, des mesures pour abolir le monopole. Si cela est, la valeur des propriétés et des actions de railways haussera considérablement.

—Les nouvelles de l'Inde ont un caractère assez grave: le gouverneur général, sir Henry Hardinge, était décidé à intervenir dans les affaires du Penjab; il devait se mettre en route vers la fin de septembre pour se trouver à Agra le 20 octobre; il se dirigera en novembre vers le Sutledge; il ne doit pas reculer, dit-on, devant une occupation complète de tout le Lahore. L'insurrection de Peshora Sing y prenait de jour en jour plus de consistance; mais il est probable que le Lahore est destiné à passer sous la tutelle anglaise.

Dans les provinces anglaises, l'événement le plus remarquable était une inondation de l'Hougly, tel qu'on n'en avait vu de mémoire d'homme, et qui avait ravagé la moitié du Bengale. Des centaines de villages avaient disparu, et des milliers d'habitans avaient péri. Ceux des misérables Rayahs qui avaient échappé à ce désastre, ayant tout perdu et manquant de vivres, se précipitaient en foule dans les faubourgs de Calcutta, et l'on n'y était pas sans quelque inquiétude sur les moyens d'assurer une subsistance à ces masses. Le petit établissement français de Chandernagor, bien que placé au milieu de ce déluge, avait moins souffert en proportion de son étendue. Cependant, même dans la ville française, on avait été un moment fort alarmé, car il y avait eu dans la nuit du 19 août jusqu'à deux pieds d'eau dans la rue principale (la rue de Paris), et grand nombre de huttes, ainsi que quelques maisons Européennes, s'étaient écroulées.

Irlande.

Les nouvelles de ce pays sont de la nature la plus alarmante: la récolte des pommes de terre a plus souffert encore qu'on ne l'avait dit d'abord, et l'avenir est des plus sombres pour la majeure partie de la population pauvre. Les bureaux des pauvres ont ouvert partout des enquêtes et le vice-roi de l'Irlande a expédié sur divers points du pays des commissaires pour lui rendre compte de l'état réel des choses. La situation générale est déplorable.

L'état de l'Irlande, déjà si triste sous le rapport matériel, présente en outre les symptômes les plus alarmans sous le rapport politique et moral. L'agitation s'accroît tous les jours, et par plusieurs causes diverses. Les catholiques demandent le rappel plus hautement que jamais, et presque chaque jour est marqué par quelque meeting. Les protestants se séparent ouvertement du ministère, se croyant trahis par lui, et commencent à grand bruit un nouveau foyer d'opposition dans les loges orangistes régulièrement réorganisées. Les paysans, qui ne se passionnent ni pour le rappel, ni pour la suprématie de l'église protestante, ils se soulèvent à leur tour et demandent compte au gouvernement d'une misère qui, cette année, se fait plus cruellement sentir qu'à aucune autre époque.

La situation est donc très alarmante, et le cabinet tory s'en préoccupe à bon droit. Aujourd'hui, le *Times* nous arrive avec une longue préoccupation adressée par lord Roden, au nom des loges orangistes, à tous les protestans des trois-royaumes.

C'est un manifeste vigoureux d'opposition, presque un acte d'accusation contre le cabinet, dont on dénonce avec amertume la tendance anti-protestante. En définitive, on recommande à tous les amis de l'église officielle de s'unir, de se lever pour la défense d'une cause que le gouvernement abandonne; on leur recommande surtout de se faire inscrire avec zèle sur les registres électoraux, afin d'envoyer dans la prochaine chambre des communes des hommes décidés à combattre énergiquement la politique ministérielle.

Le même numéro du *Times*, par une coïncidence caractéristique, contient le récit d'un nouveau meeting catholique, qui vient d'avoir lieu à Sligo, et où, d'un autre point de vue, la politique de ce même cabinet est attaquée avec une véhémence extraordinaire. L'Irlande demeure donc plus que jamais la *grande difficulté* du ministère tory, et pour peu que la question des lois sur les céréales soit soulevée à l'ouverture du parlement, comme tout porte à le penser, d'après ce qui se passe sur le marché anglais, la session qui s'ouvrira en février prochain sera féconde en embarras.

France.

A la suite d'une sorte de crise ministérielle provoquée par le maréchal Soult, qui voulait absolument se retirer dans la vie privée, il a été à peu près décidé que le vieux maréchal conserverait la présidence du conseil, mais sans portefeuille.

—On n'a pas encore trouvé, à ce qu'il paraît, un seul officier général qui consente à prendre le ministère de la guerre. Voici, dit-on, ce qui fait hésiter ceux qui en auraient la meilleure envie. Tant que M. le maréchal Soult restera président du conseil, il sera en réalité, sans en avoir le titre, le seul et véritable ministre de la guerre. Son successeur officiel ne sera pour lui qu'un sous-secrétaire d'état, émargeant le traitement de ministre, mais n'en ayant nullement les attributions. On a frappé à bien des portes, et, jusqu'à présent, il ne s'est pas présenté un seul lieutenant général qui veuille accepter cette position.

—Des renseignemens dont nous croyons pouvoir garantir l'exactitude nous apprennent que les arrangemens ministériels sont à peu près terminés. Le maréchal Soult quitte décidément le ministère de la guerre et conserve la présidence du conseil, mais sans appointemens, afin d'éviter les difficultés parlementaires que la question d'argent aurait pu faire surgir. Ce sera un président sans portefeuille et sans traitement.

—L'administration des douanes vient de publier le tableau comparatif des principales marchandises importées en France pendant les neuf premiers mois de 1845, 1844 et 1843, avec l'indication des droits perçus.

Le total des droits perçus pendant les trois premiers trimestres de 1843 s'étaient élevés à.. 105,830,102 fr.

En 1844, ils ont été de.............. 112,772,099

En 1845, ils s'élèvent à............. 113,298,137

—M. le vice-amiral Ver-Huel, pair de France, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'Ordre du Mérite militaire, et dont les longs et brillans services s'étaient mêlés depuis 1779 aux plus glorieux faits d'armes de la France et de la Hollande, est mort samedi dernier, 25 octobre, à la suite d'une courte maladie, à l'âge de quatre-vingts ans.

Il paraît qu'un commerce direct va s'établir entre les ports du Zollverein et les états du sud de l'Union américaine. Des agens des maisons allemandes sont arrivés à la Louisiane et aux Florides. Les premiers essais d'envois directs qui ont été faits, l'année dernière, ont parfaitement réussi, et encouragent les chargeurs. On croit que pendant la campagne de 1845-46 des cargaisons considérables de cotons parviendront en ligne directe, de Mobile dans la mer du Nord, sans toucher à aucun port intermédiaire.

(*Journal du Com. d'Anvers*

—On remarque qu'en venant à Milan l'empereur de Russie a fait un long détour pour éviter de passer par Vienne, qui était le chemin le plus court. On sait que, depuis long-temps, une grande froideur existe entre les gouvernemens d'Autriche et de Russie.

Le *Moniteur* publie aujourd'hui le rapport présenté par M. le trésorier général des invalides de la marine, membre et trésorier du comité central de la souscription en faveur des victimes du tremblement de terre de la Guadeloupe, du 8 février 1843.

Le total de la souscription s'élève à 4,113,673 fr. 06 c. non compris les secours en nature et les 2,500,000 fr. votés par le gouvernement.

Le concours spécialement dû au clergé a produit 756,575 fr. 50 cent.

Les souscriptions du département de la guerre se sont élevées à 107,370 fr. 75 cent., dont 86,602 fr. 66 cent. dans les départements et 20,767 fr. 29 cent. à Paris.

Celles de la marine militaire et marchande s'élèvent à plus de 200,000 fr.

Les recettes ont été divisées en deux parties. La première comprend les produits réalisés par la caisse centrale et s'élève à.......... 3,536,512 fr. 04 c.

La deuxième comprend ceux adressés à la Guadeloupe sans passer par la caisse centrale et s'élevait le 20 janvier 1845, à.... 577,161 fr. 02 c.

Total général.......... 4,113,673 fr. 06 c.

Les dépenses s'élèvent en totalité à.......... 22,612 fr. 04 c.

Reste.......... 4,091,061 fr. 02 c.

Le trésor a déjà envoyé 3,470,000 fr., et il lui reste à expédier 44,000 fr.

—On nous écrit d'Athènes, le 20 septembre:

"Un bien cruel événement vient d'avoir lieu à bord de la frégate française la Minerve, stationnée au Pyrée. M. Vrignière, commissaire en chef de l'escadre commandée par M. le contre-amiral Turpin, vient de succomber aux atteintes de l'hydrophobie. Le fatal venin a été communiqué par la morsure d'un chat, qui avait été lui même mordu par le chien d'un des officiers du bord. La perte de M. Vrignière a été vivement sentie par M. le contre-amiral Turpin et tout l'état-major de la frégate, dont le défunt avait su gagner les sympathies.

"On attend très incessamment M. le capitaine de vaisseau Ducampe de Rosamel, qui vient d'être appelé à commander la Minerve, en remplacement de M. le baron Rolland.

—On annonce que l'envoyé marocain, auquel l'empereur confie la mission de venir en France, assurer le gouvernement de ses bonnes dispositions, a dû se mettre en route le 15 octobre. Il est à craindre que les nouvelles de la province d'Oran ne fassent ajourner ce voyage.

Abd-el-Kader continue, comme par le passé, à tirer tous ses approvisionnemens de Gibraltar, par le Maroc. Un de ses agens, bien reconnu, est installé à Tétouan, et là, reçoit et expédie les armes, poudres, munitions, vêtemens, en un mot, tout ce qui est nécessaire à notre ennemi. Tétouan est cependant une ville soumise à l'empereur Abderrhaman.

Le magasin central des approvisionnemens de l'émir est chez les Beni-Snacen; mais, à Taza, il possède des ateliers de confection d'équipemens, de sellerie, de réparation d'armes. Taza est encore une ville entièrement soumise à l'empereur; un de ses lieutenants, Ben-Abd-el-Sadok, y réside.

A Taza, Abd-el-Kader achète sur le marché tous les chevaux et mulets nécessaires à la remonte de sa cavalerie et aux transports de son armée.

A Taza, Abd-el-Kader possède un moulin à poudre.

Il est donc impossible de violer plus ouvertement les conditions du dernier traité de Lalla-Maghnia. Est-ce mauvaise volonté de l'empereur? est-ce crainte de l'émir? Nous l'ignorons. Mais les faits que nous dénonçons à la publicité sont de la plus exacte vérité.

—Les journaux de Lyon ne parlent, depuis quelques jours, que de la lutte qui doit avoir lieu demain entre le fameux improvisateur Eugène de Pradel et un concurrent qui prétend disputer à son heureux rival la palme de l'improvisation. Ce nouveau venu s'appelle Prosper Drague. M. Eugène de Pradel a accepté le combat; les juges du camp ont nommés; on espère compter parmi eux M. de Lamartine. Le jeune improvisateur a, du reste, voulu avoir des partisans, et il s'est fait entendre dans plusieurs salons. On assure que la difficulté de la langue et du rhythme ne sont qu'un jeu pour M. Drague. L'idée est toujours ingénieuse et piquante; il remplit avec bonheur et à propos les bouts-rimés les plus bizarres et les plus embarrassans. Voici, du reste, comme échantillon de son talent, un quatrain sur bouts-rimés qui a été recueilli par un journaliste de la localité. Sur *naufrage, vertu, étalage, turlututu*, M. Drague a fait immédiatement le quatrain suivant:

Chaque jour maintenant est fréquent en *naufrage*,
Et lorsque nous voyons quelqu'un de sa *vertu*
Nous faire aux yeux de tous un brillant *étalage*,
Nous pouvons à bon droit chanter *turlututu*.

Nous dirons si, en présence de M. de Pradel, M. Drague a pu soutenir la réputation qu'il s'est acquise dans le midi de la France.

—Les travaux du puits du Crès-de-Mas, où sont depuis huit jours engloutis trois ouvriers, n'avaient pas encore eu de résultat au départ des journaux de St.-Etienne, qui nous arrivent aujourd'hui. A moins d'un miracle, on ne retirera que trois cadavres.

—Le défi d'improvisation entre MM. de Pradel et Drague s'est vidé à Lyon, mardi dernier, dans la salle du cercle musical, en présence d'une brillante et nombreuse réunion. Dans les bouts-rimés, dans les échelles poétiques, en un mot, dans toutes les escarmouches préliminaires de la grande bataille, M. Drague a été faible. Sa versification se traînait péniblement, en s'écartant trop souvent du sujet. M. de Pradel, au contraire, a accouplé avec aisance les mots les plus disparates, les pensées les plus heurtées. Vint enfin le moment de l'engagement sérieux. M. Drague avait à traiter en monologue: Annibal vaincu par Rome; et là il a fait preuve d'un talent remarquable. Sa pensée nette, heureuse, parfois même profonde, revêtait les formes d'une poésie pure bien cadencée, aux rimes riches; M. de Pradel, qui avait pour sujet le Tasse visité par Montaigne dans sa prison, n'a pu qu'égaler son heureux rival.

Les juges du concours ont, à l'unanimité, décerné la couronne à M. de Pradel, mais en faisant à M. Drague une fort belle page d'éloges. M. de Pradel ne pouvait se dispenser de célébrer sa victoire. Le mot *couronne* lui fut jeté, et il improvisa un charmant couplet, dont la pensée était qu'il n'avait ambitionné la couronne qu'afin de la partager; et, joignant l'action à la parole, il offrit la moitié de son laurier à M. Drague, qui a dû rendre à la fois justice à la courtoisie et au mérite d'un rival contre lequel il est fort honorable pour lui d'avoir pu lutter.

—Les dames de Londres ne sont point étrangères à la spéculation sur les actions de chemins de fer. Elles montrent au contraire un grand empressement à se faire délivrer des promesses d'actions, qu'un grand nombre d'entre elles ne sont pas moins empressées de vendre avec une prime quelque légère qu'elle soit. On voit tous les jours rôder aux abords du Stock-Exchange une foule de ces spéculateurs en jupons, dont quelques-unes sont, pour les courtiers, d'excellentes pratiques. On calcule que depuis trois mois ces dames ont eu pour plus de 500,000 livres (12,500,000 francs) en promesses d'actions.

(*Railway World.*)

—On a remarqué que l'empereur de Russie, lors de son voyage de Sébastopol à Milan, avait fait un détour pour éviter de passer par Vienne. Cette circonstance est significative et prouve une froideur réelle entre les gouvernemens russe et autrichien, froideur qui a pour origine deux causes différentes. La première vient du désappointement qu'a éprouvé le tzar de n'avoir pu marier sa fille, la princesse Olga, avec l'archiduc Etienne, vice-roi de Bohême, par suite du refus obstiné de ce dernier, et de M. Metternich, de se prêter à cette alliance; la seconde vient de la question du Danube, qui s'est réveillée plus vive que jamais. On sait que, depuis Galatz jusqu'à la mer Noire, ce beau fleuve, qui devrait faire la richesse de l'Allemagne, se divise en plusieurs branches et appartient à la Russie. Le gouvernement russe a fait reconstruire, en plusieurs endroits, notamment à Ismail, à Kili, à Suline, des forteresses destinées à le défendre. En outre, pour arrêter le développement du commerce maritime de l'Allemagne, il a fait ensabler les différens bras du fleuve, près de son embouchure, de manière à ce que les navires allemands ne puissent entrer dans la mer Noire. La Russie se trouve ainsi maîtresse sans concurrence du commerce de cette mer. L'Autriche a réclamé plusieurs fois contre ce procédé machiavélique, mais le gouvernement de Saint-Pétersbourg a éludé de répondre. Depuis peu, l'Autriche a soulevé de nouveau la question qui est en ce moment pendante entre les deux gouvernemens. Ce sont ces faits qui ont jeté de la froideur entre la cour de Vienne et celle de Saint-Pétersbourg, et qui ont empêché l'empereur Nicolas de traverser la capitale de l'Autriche."

(*Constitutionnel.*)

—Nous lisons dans le *Moniteur Industriel*:

"L'argent est rare, non seulement à Paris, mais encore à Lille, à Lyon, à Bordeaux, à Toulouse, à Nantes et à Rouen. Presque partout les caisses des banquiers sont vides. Non-seulement les capitalistes sont allés redemander leurs dépôts, mais encore les banquiers eux-mêmes trouvent plus de bénéfices à spéculer sur les actions de chemins de fer qu'à se livrer à leurs opérations ordinaires. On cite à Paris plusieurs maisons d'escompte qui n'escomptent plus du tout. Les chemins de fer semblent s'être emparés de toutes les têtes et de toutes les bourses.

"Un manufacturier considérable nous avait engagé à déposer une pétition dans nos bureaux pour demander au gouvernement l'adjudication des chemins votés, dans le plus bref délai possible.

"Les journaux ministériels ont aussitôt annoncé que les adjudications ne tarderaient pas à se faire.

"Mais, comme le gouvernement n'a pas encore fixé l'époque de ces adjudications, et qu'il se forme tous les jours de nouvelles compagnies, le commerce de Paris a cru qu'il ne devait pas s'arrêter devant ces déclarations.

"Aussi, dès demain, on signera dans les principales maisons de commerce de Paris des pétitions tendant à obtenir l'adjudication des chemins votés, dans le plus bref délai possible. Il y a, certainement, au moins pour moins de questions ministérielles en [illegible] des intérêts nationaux du pays, [illegible] de Paris n'est pas cru devoir recourir à cette manifestation pénible."

—On évalue à trente millions de francs la somme que toutes les caisses d'épargnes de France ont remboursée, en plus des dépôts qui leur ont été faits depuis le 1er janvier dernier.

Le congrès douanier de Carlsruhe vient de clore le cours de ses travaux. La plupart des délégués ont déjà quitté le siège des conférences et sont de retour auprès de leurs gouvernemens respectifs.

Malgré le mystère dont on enveloppe les discussions intérieures du congrès, l'Allemagne tout entière sait aujourd'hui que les partisans des restrictions douanières n'ont pu faire triompher leurs désirs, et que les modifications qui vont être apportées au tarif de l'association allemande n'auront peut-être ni [illegible] probabilités, qu'une importance très secondaire.

Les états du Midi, principalement la Bavière, le Wurtemberg, le grand-duché de Bade, ont insisté jusqu'au dernier moment en faveur d'une élévation du tarif, comme le seul moyen de protéger l'industrie nationale contre la concurrence de l'Angleterre.

La Prusse qui, à travers toutes les fluctuations de l'opinion publique, et contre les rivalités industrielles et commerciales de ces dernières années, est toujours restée fidèle à son système de tarifs modérés, n'a pas dévié cette fois plus qu'en aucune autre de sa ligne de conduite. Son délégué, M. de Pochhammer, a su prendre d'abord une attitude passive, écoutant les propositions qui se produisaient sans se prononcer sur aucune d'elles définitivement. Puis il a cru de son devoir [illegible] référer à son gouvernement et demander des instructions nouvelles.

On gagnait ainsi du temps, en laissant se calmer cette fièvre de réclamations qui s'était emparée, il y a quelques mois, des industriels du Zollverein, et qui avait envahi la plupart des états de l'association.

L'Angleterre a surtout lieu de se réjouir de l'issue du congrès de Carlsruhe. L'Angleterre, en effet, est regardée en masse qu'elle par toute l'Allemagne. C'est elle que l'industrie allemande accuse de toutes ses souffrances. C'est la concurrence anglaise que les propriétaires de forges, les filateurs de coton et de lin, les tisserands et les fabricans de laine accusent dans toutes leurs réclamations, comme la cause de leur ruine. L'Allemagne est un riche marché que l'Angleterre exploite à son profit, et qu'elle inonde de ses marchandises de toute espèce. L'Allemagne ne tient-elle pas à se fermer ce marché [illegible] de toute suite du règlement de la consommation accumulée dans ses propres magasins les produits de sa prodigieuse fécondité industrielle.

La diplomatie anglaise avait suivi avec inquiétude le développement de la réaction générale des esprits contre l'Angleterre; elle n'avait rien négligé pour faire persévérer la Prusse dans sa résistance aux vœux de l'Allemagne du Sud; et c'est pour la Prusse une circonstance fâcheuse que cette concordance du système qu'elle défend avec les intérêts anglais. On attribue, en effet, généralement au voyage de la reine d'Angleterre et lord Aberdeen en tout fait aux bords du Rhin, une influence sur les décisions récentes de la Prusse. C'est une préoccupation naturelle et légitime, sans doute, et ce n'est pas la première fois que la royauté anglaise en fait l'office d'un commis voyageur au service des intérêts mercantiles de l'Angleterre. Mais il est probable que, sans ce voyage, la Prusse pouvait faire quelques concessions secondaires aux vœux de ses associés; mais elle ne pouvait céder sur aucun point essentiel, sans se donner à elle-même un éclatant démenti; elle n'avait besoin de subir aucune influence étrangère pour persévérer dans une politique commerciale qui date de près de trente années. Tout ce que l'Angleterre a pu faire, ça été de compromettre la Prusse aux yeux des industriels allemands.

—On lit dans la *Gazette du Midi*:

"Le bateau à vapeur *Mongibello*, arrivé hier à Marseille, apporte une nouvelle qui mérite toute l'attention de notre intendance sanitaire.

"La fièvre jaune s'est déclarée à bord d'un navire entré dans le port de Malte. Le nombre de cas signalés était déjà de deux dont un suivi de mort.

"A la réception de cette nouvelle, le conseil d'état napolitain s'est assemblé et a soumis l'affaire à l'administration de la santé, qui a prononcé immédiatement la mise en quarantaine des provenances de Malte. Par suite de cette mesure le Mongibello a changé son itinéraire, qui, auparavant, comprenait l'île où la maladie vient de se manifester.

"Il faut observer que le navire à bord duquel existe la fièvre jaune a dû être admis en libre pratique à Malte, car, s'il eut été reçu en quarantaine, le gouvernement napolitain n'aurait provoqué aucune mesure extraordinaire. On sait d'ailleurs que les Anglais laissent entrer librement les provenances des pays atteints du fléau de l'Amérique.

"Dans de telles circonstances, l'autorité sanitaire de Marseille ne peut maintenir l'état de libre pratique pour les provenances de Malte, sans exposer notre ville à une invasion de fièvre jaune."

—On écrit de France que la famille de Jérôme Bonaparte vient d'être affligée par un malheur domestique bien cruel. Le prince de Montfort, l'aîné des enfans de l'ancien roi de Westphalie, vient d'être frappé d'aliénation mentale. Il était colonel au service du roi de Wurtemberg, son oncle, et c'est à Stuttgard même qu'il a éprouvé les atteintes de ce mal terrible. Il a été ramené d'Allemagne à Florence, où on lui prodigue tous les soins qu'exige son état, mais on n'espère pas le guérir. Le prince de Montfort est frère du prince Bonaparte, qui est venu cet été à Paris.

—Contrefatto, condamné en 1827 aux travaux forcés à perpétuité, pour viol commis sur une jeune fille de moins de quinze ans, vient d'être rendu à la liberté. De puissantes interventions ont d'abord fait commuer, puis gracier complètement ce trop fameux criminel.

—Pendant le séjour qu'il a fait à Marseille, attendant impatiemment que le *Pansma* vînt l'y prendre et le ramener au milieu de l'armée et de la population d'Afrique, *qui réclament son retour à grands cris*, M. le Maréchal Bugeaud ne s'est pas contenté d'écrire au *Courrier* et au *Sémaphore* pour démonter sa fameuse lettre à son cher préfet. Une dépêche télégraphique lui avait été adressée de Paris, dépêche assez étendue, et qui traitait non pas seulement de l'étrange mercuriale qui avait vu le jour en Périgord, mais de ce que le maréchal aurait à faire aussitôt son retour en Algérie. Avant de s'embarquer, M. Bugeaud a voulu répondre à cette dépêche, et il l'a fait par une sorte de note, qui a été envoyée directement à M. le ministre des affaires étrangères, avec prière de la mettre sous les yeux du cabinet.

Dans cette note, M. Bugeaud s'explique assez brièvement sur le désaveu qui lui a été demandé; il déclare que s'il a consenti à donner quelques explications, c'est parce qu'il a compris qu'il se devait à son pays et que, dans des circonstances aussi graves, il se serait cru coupable, s'il avait rendu son rappel nécessaire. Il ajoute, du reste, qu'il ne rétracte rien de ce qu'il a écrit; que tout ce qui est tombé de sa plume, il le pense depuis fort longtemps, et que, lorsque le moment sera venu, il reprendra ses griefs et montrera qu'ils sont tous fondés.

Passant à la question de ce qu'il y a à faire présentement en Algérie, M. Bugeaud discute fort longuement les instructions sommaires qui lui ont été envoyées à ce sujet. Nos lecteurs n'ont sans doute pas encore oublié un article du *Journal des Débats*, dans lequel il était dit qu'il fallait poursuivre Abd-el-Kader jusqu'à ce qu'on l'ait atteint et détruit; que, s'il était nécessaire, pour arriver à ce résultat, d'entrer sur le territoire du Maroc, il fallait y entrer sans hésitation et sans retard. *Le Journal des Débats*, quand il a publié cet article, avait sans doute reçu communication des instructions transmises à M. Bugeaud, car le ministère n'a pas prescrit à M. le duc d'Isly autre chose. Il ne s'est pas inquiété de savoir si une telle capture était matériellement possible; la prise d'Abd-el-Kader lui paraît seule pouvoir compenser toute l'inanité du traité de Tanger. Il faut donc qu'Abd-el-Kader soit pris; il a dit en conséquence à M. Bugeaud: "Livrez-nous l'émir, il me le faut à tout prix."

M. Bugeaud a trouvé de semblables instructions un peu présomptueuses, et sa réponse à ce sujet est pleine d'ironie. Il commence par déclarer que la pacification des tribus révoltées ne sera pas l'affaire d'un jour. C'est de cela qu'il faut s'occuper tout d'abord; car si l'on se porte en avant avant d'avoir assuré sa base d'opérations, avant d'être certain que tout le pays qu'on laisse derrière soi demeurera tranquille, on s'expose à se trouver entre deux sortes d'ennemis, attaqué également par l'un et par l'autre, et peut-être sans pouvoir battre en retraite, même au prix des plus grands sacrifices. La pacification sera longue, car l'insurrection a été à peu près générale, et telle qu'on a eu des craintes même pour la province d'Alger.

Quant à prendre Abd-el-Kader, M. Bugeaud reconnaît qu'en effet une capture aussi importante produirait en France une merveilleuse sensation; qu'elle donnerait au cabinet un très grand poids et lui permettrait de répondre victorieusement à ceux qui viendront lui reprocher les déplorables conséquences du traité de Tanger. Mais pour rêver en ce moment la prise d'Abd-el-Kader, pour rêver une pointe, une expédition dans le Maroc jusqu'à ce qu'on l'ait atteint et détruit, il faut n'avoir jamais mis les pieds en Algérie, il faut n'avoir pas la moindre idée de ce que c'est que ce pays.

Des rêves aussi séduisants peuvent se faire à Paris, là où l'on ne quitte son cabinet que pour monter dans une bonne voiture et se faire conduire par des chevaux bien nourris, et qui trouvent leur ration au retour, partout où l'on a besoin d'aller; mais à Alger, mais à Oran, mais sur les bords de la Tafna, de semblables rêves ne sont pas permis. M. Bugeaud engage donc le cabinet à renoncer à l'espoir de faire amener Abd-el-Kader, comme prisonnier, à la prochaine ouverture des chambres; et cherche ailleurs un moyen de détruire l'effet de [illegible] qui s'il a pour effet d'être attaqués ne soit commencé de défendre.

M. Bugeaud a, dit-on, déployé une très grande verve et la plus mordante ironie dans cette partie de sa dépêche. Il a communiqué, au Conseil, M. Guizot a conservé toute son impassibilité; mais M. Cunin-Gridaine, dont les indiscrétions ont fait arriver jusqu'à nous les détails qu'on vient de lire, disait qu'en entendant lire la lettre de M. Bugeaud, il aurait été [illegible]. Nous le croyons sans peine; on serait à moins.

Algérie.

La dépêche télégraphique suivante, datée de Perpignan, 23 octobre, a été publiée hier au soir à Paris:

"Le général commandant la 21e division militaire, à M. le maréchal ministre de la guerre.

"Le Labrador, après avoir débarqué les troupes qu'il portait, est parti d'Oran le 21, et est arrivé à Port Vendres.

"Les 12, 13, 14 et 15, le général de Lamoricière a eu des combats heureux. Abd-el-Kader en est resté spectateur avec 2,000 cavaliers. Le 15, voyant un défilé fermé, il a pris la fuite. Les insurgés, acculés à la mer se rendaient à discrétion. Le colonel Géry, dans les environs de Mascara, avait des succès contre les Kabyles. Le général de Bourjolly et le colonel de Saint-Arnaud avait fait leur jonction et attendaient des renforts pour agir.

"Bou-Maza, avec 200 chevaux, a attaqué, le 13, une tribu sous les murs de Mostaganem.

"Le lieutenant-colonel Meillet, avec ce qui restait de disponible dans la place, l'a chassé.

"Dans la nuit du 18 au 19, trois tribus de la subdivision d'Oran ont fait défection; ce sont les premières de cette subdivision.

"Les 700 hommes embarqués à Port-Vendres sur le Labrador sont les premières troupes arrivées de France à Oran; leur arrivée a produit le meilleur effet et contribuera à maintenir les tribus qui n'ont pas encore fait défection.

"Le maréchal de camp Thierry, commandant la subdivision d'Oran, à M. le maréchal ministre de la guerre.

"ORAN, 20 octobre 1845.

"Monsieur le maréchal,

"J'ai l'honneur de vous adresser un résumé des nouvelles les plus importantes de la province qui me sont parvenues.

"M. le lieutenant-général Lamoricière, après plusieurs combats heureux livrés aux Kabyles dans les Trara, les a forcés à se soumettre, et à [illegible].

"Abd-el-Kader, qui, dans le premier combat, avait essayé de prendre part aux actions, est parti au milieu du second engagement et a [illegible] les opérations vers quelques [illegible].

"Pendant que le général Lamoricière était en route par [illegible], Abd-el-Kader avait envoyé un [illegible] Ben-Hamadi [illegible] l'aghalik des Beni-Amer [illegible]. Le 19, [illegible] cinq petites tribus voisines [illegible] cet aghalik, n'ont pas encore [illegible].

"Du côté de Mascara, le général Bou-Maza a passé le Chélif et soulevé les Medjehers-Cheragas [illegible] de Mostaganem. M. le lieutenant-colonel commandant supérieur, prévenu [illegible], est sorti à la tête d'une quarantaine de chevaux [illegible] a repoussé [illegible] et a forcé la [illegible].

"Je suis sans nouvelles du général Bourjolly; mais je sais qu'il a opéré depuis quelques jours sa jonction avec le colonel Saint-Arnaud.

"Dans la subdivision de Mascara, les tribus se sont soumises [illegible] colonel Géry, qui est parti [illegible] Tiaret, [illegible]. Ben-Tahar [illegible] Hachem-Cheragas [illegible] soumis [illegible] par les tribus [illegible] avec [illegible].

"M. le colonel [illegible] a opéré [illegible] le [illegible] avec le colonel Géry [illegible] de Mascara [illegible] pour rétablir les communications [illegible] de Mascara et à faire rentrer dans le devoir les tribus de la montagne.

"Les tribus du désert de la subdivision d'Oran n'ont pas encore bougé, quoiqu'elles aient été fortement travaillées par les intrigues d'Abd-el-Kader. [illegible] Oran, [illegible].

"J'ai l'honneur, etc.

"M. le chef d'escadron Courby de Cognord, qui s'est distingué en Afrique d'une manière toute particulière et qui vient de faire un rapport si plein de simplicité et de noblesse, sur la [illegible] dans laquelle il a été fait prisonnier, est né à Aiguesperse, [illegible] propriétaire dans le département du Puy-de-Dôme.

"Une dépêche télégraphique, adressée à M. le ministre de la marine et des colonies, par M. le lieutenant-général commandant la 21e division militaire, annonce que toutes les troupes qui devaient être embarquées à Port-Vendres pour Oran, étaient expédiées.

Neuf bâtiments de l'état, dont quelques-uns ont fait plusieurs voyages, ont été employés au transport des troupes récemment destinées pour l'Algérie; les départs ont eu lieu de Port-Vendres, de Marseille et de Toulon.

Le mouvement a commencé le 13 octobre, et au 28 du même mois, 9,230 hommes et 907 chevaux avaient été embarqués. Tout est disposé pour le transport immédiat de ce qui reste à expédier.

—On nous assure que le ministère a reçu hier une dépêche télégraphique peu rassurante sur les événemens dont l'Algérie est le théâtre. Abd-el-Kader, qui était resté paisible spectateur, avec sa cavalerie, des engagemens qui ont signalé l'occupation du col d'Ain-Kébira, se serait dirigé, non pas vers la frontière du Maroc ou vers le sud de l'Algérie, mais vers l'est de notre possession, c'est-à-dire dans la direction de Sidi-Bel-Abbès, qui est sur le chemin d'Alger. Il aurait porté la révolte parmi les tribus qui habitent cette partie de la province d'Oran.

Nous ignorons si le ministère publiera cette dépêche, soit dans le texte qui lui est parvenu, soit arrangée et remaniée de telle sorte que l'effet qu'elle produira soit moindre. Le gouvernement ne peut avoir aucun intérêt à ne pas opérer ces tempéramens; témoin le dernier rapport de M. de Lamoricière. Il est fort possible encore que le cabinet juge à propos de la dissimuler complètement, laissant aux événemens le soin de se faire jour à travers les correspondances publiques ou privées.

Le plan d'Abd-el-Kader est de mettre en révolte toutes les tribus sur lesquelles il pourra exercer de l'influence, et de les pousser vers le Maroc, soit en droite ligne, comme il a fait pour celles qui doivent sur l'extrême frontière, soit en les forçant d'émigrer par les montagnes et par des chemins détournés, sans prendre d'éprouver sa vengeance.

Le général de Lamoricière avait compris ce plan, qui tend à dépeupler l'Algérie au profit du Maroc, c'est à dire d'Abd-el-Kader, qui se fait ainsi un peuple et une armée. Voilà pourquoi, au lieu de châtier les tribus qui lui demandaient le pardon, le 16 de ce mois, il leur a pardonné, ne voulant pas ajouter leur émigration à tant d'autres. On entreverra déjà les fruits du traité de Tanger. Quand Abd-el-Kader, au lieu d'être isolé et fugitif comme l'an dernier, aura autour de lui, dans le Maroc, une armée de 20,000 hommes, ce traité apparaîtra bien mieux encore avec ses fautes de tout genre!

—Voici un fait qui vient à l'appui de ce qu'on a publié récemment sur les affaires de l'Algérie. Il y a peu de temps, des rapports de plusieurs de nos généraux, qui commandent en Afrique, firent connaître au gouvernement que des armes étaient sans cesse introduites par les côtes du Maroc et vendues aux tribus ennemies de la France. Sur cette donnée, des observations furent adressées, par les agens français, aux différens gouvernemens les ports marocains. Un d'entre eux, le pacha de Larache, répondit que ces importations d'armes n'avaient lieu que par contrebande, et qu'il manquait des moyens nécessaires pour la réprimer sur mer. Les choses en restèrent là. Mais la vérité du fait subsiste tout entière. Que l'introduction des armes de guerre ait lieu par contrebande ou autrement, toujours est-il qu'elle se fait.

Espagne.

Ces jours derniers, on a recommencé à parler du mariage de S. M. avec le comte de Trapani. On suppose même que les négociations à ce sujet sont entamées, et, ce qui est plus singulier, que le roi des Français en est l'agent le plus actif. Nous dirons à ce sujet avec notre sincérité accoutumée, que, bien que nous ne puissions être de justes appréciateurs du mérite du prince italien, et que nous ignorions s'il réunit les conditions réclamées par le pays, il est de fait que ce candidat à la main de notre reine n'a éveillé de sympathies dans aucune des parties qui composent la nation. Les libéraux de toutes les nuances, assurant qu'il ne soit pas élevé dans les maximes libérales qui conviennent à une nation régie par des institutions constitutionnelles; ce qui, joint à son peu d'expérience, et à l'absence de qualités guerrières, doit faire regarder ce prince comme peu propre à monter sur le trône d'Espagne. Les royalistes, de leur côté, repousseront le candidat par d'autres raisons. Nous croyons remplir un devoir en prémunissant, avec vérité et simplicité, l'état de l'opinion publique, afin qu'il ne résulte pas, de l'ignorance où l'on serait à cet égard, le plus grand mal qui puisse arriver dans cette question, c'est-à-dire que la généralité du peuple espagnol, mal informé, ou par toute autre raison, désapprouve le choix du prince qui deviendrait l'époux de S. M.

Jusqu'à ce jour, cette même opinion publique avait désigné deux candidats: le duc de Montpensier et le fils de l'infant Don Francesco; le premier, à cause de l'éducation politique qu'il a reçue, et des qualités qu'il réunit comme tout un instant; le fils de Don Francisco, par suite des sympathies qu'il éveille, et de la renommée populaire dont il jouit dans la marine et dans l'armée de terre. Mais qu'on l'entende bien, comme nous l'avons dit plus d'une fois, que notre opinion est que l'on ne doit pas imposer un époux à la reine; que nous désirons qu'elle fasse un choix volontaire parmi les princes dignes de sa main, et que nous croyons que la presse doit se borner à faire connaître les opinions du pays. Aujourd'hui, nous répéterons pour la centième fois, quelle que soit la décision de notre souveraine, nous la respecterons avec toute le respect que nous lui devons, et dont nous ne nous sommes jamais écartés.

(*El Castellano.*)

—On écrit de Pontevedra, le 9 octobre:

"Le 5 a eu lieu dans le port de Marin, la bénédiction de la mer, avec la plus grande solennité. Le Saint sacrement a été porté à bord d'une frégate en mer, il était accompagné de toutes les autorités et saints des confréries des environs. Près de mille chaloupes, toutes pavoisées, formaient le cortège, et à chacune des trois bénédictions d'usage, elles déployaient leurs voiles en signe de respect. Cette fête maritime équivaut aux prières publiques que l'on fait sur terre lorsqu'il y a sécheresse; elle n'a lieu que dans le cas où la pêche est peu abondante."

—La *Pandora* prétend à assurer, que durant cette année, des sommes considérables ont été reçues pour le paiement des assignations du clergé. Le *Catolico*, au contraire, dément ces nouvelles, et affirme de nouveau que l'on fait souffrir de très grands retards à cette classe respectable. Lequel de ces deux journaux faut-il croire?—Nous répétons que nos renseignemens sont d'accord avec ceux de la feuille absolutiste; mais on ne peut rien dire de certain, tant que le gouvernement n'aura pas publié les états dont parle son journal.

(*El Globo.*)

Madrid, 21 octobre.

"La tranquillité continue d'être parfaite dans les provinces. On s'occupe très sérieusement partout des prochaines élections municipales; tous les partis se préparent pour aller déposer leurs votes dans leurs arrondissements. Ces élections se font par arrondissemens, la nouvelle loi a été sans municipalités toute participation aux affaires politiques. Le gouvernement choisit dans les grandes villes, parmi les municipaux nommés, les alcades corrégidors, qui doivent les présider. Dans les petits villages, les alcades sont nommés par les chefs politiques, et la loi donne aussi au gouvernement le droit de suspendre et même de démettre les municipalités lorsqu'il le trouve convenable. Ce sont des garanties qui rassurent bien des ames de bien des cœurs douteux, et l'on est fondé à croire qu'ils ne le seront pas.

—On nous écrit de Barcelone, le 21:

Barcelone est parfaitement calme, mais il n'en est pas ainsi de certains cercles de la province. Don Manuel Breton, capitaine-général, a dû partir en poste il y a peu de jours avec quelques détachemens de cavalerie suivis de troupes à pied, pour rétablir l'ordre à Gironne et dans les environs où le recrutement rencontre la plus vive opposition de la part des paysans. En effet, avant les dernières constitutions qui ont soumis tous les royaumes d'Espagne à un droit commun, la Catalogne en vertu de ses anciens privilèges, était exempte de la quinta, et les habitans, qui, en temps de guerre, fournissent de nombreux et braves volontaires, montrent la plus grande répugnance à être incorporés en temps de paix dans l'armée régulière.

Les ayuntamientos se chargent maintenant de livrer au gouvernement un certain nombre de conscrits, et forment un fonds commun pour se les procurer.

Pour diminuer les frais et le nombre des remplaçans, les municipalités présentent à l'autorité centrale, comme étant tombés au sort, des noms imaginaires, et elles disent en outre que les personnes qui les portent, sont presque toutes en fuite. Le chiffre effectif des jeunes soldats se trouve donc réduit de beaucoup par cette fraude; mais le prix des remplaçans que l'on fait généralement au royaume de Valence, est devenu si élevé, que les communes ne peuvent toutes parvenir à s'en procurer. En effet, les hommes, qui s'engageaient autrefois pour dix quadruples (huit cents francs) en veulent aujourd'hui jusqu'à vingt-cinq.

Dans le district de Girone, l'argent est rare, le peuple aggravé et le pays extrêmement montagneux, les paysans concertés des municipalités pauvres, ont donc formé de nouveaux attroupemens, et malgré les bandes du général Breton, refusent de se soumettre. Ce dernier espère les réduire par la force; mais quand on a fait une voyage de votre excellente police, il a toujours le [illegible] se rendre [illegible] de la Bretagne et de la Vendée, il est permis de douter que le capitaine-général de la Catalogne puisse obtenir un grand succès dans cette entreprise.

On écrit de Lisbonne:

Trois bâtiments de guerre s'équipent en toute hâte, et savoir: l'amiral, la corvette d'*Andromeda* et le brick [illegible] qui sont destinés [illegible] mer et à bord duquel [illegible]. On dit que cette expédition aura pour objet de [illegible] les îles ou il [illegible] affaires indépendantes et se conférer avec les *Cortès*. 1,000 hommes de troupes feront partie de l'expédition. L'activité est d'autant plus grande que l'on prétend que cette expédition dans les îles [illegible] d'ici à 15 jours."

(*El Clamor Publico.*)

Le Diario de Marina, journal de la Havane, publie la statistique de la marine militaire de l'Espagne (ci-après).

"En 1845, l'armée navale comprend la totalité de 170 bâtimens, savoir: 67 vaisseaux, 47 frégates et 36 autres petits bâtiments, tels que corvettes, bricks, goëlettes, etc.

"En 1845, elle compte 3 vaisseaux de guerre, le Soberano, de 74 canons, en station à Barcelone, prêt à transporter la reine; l'*Heroïne* et le *Guerrero*, armés de 74 canons, qui se trouvent au Ferrol, mais en si mauvais état, que l'on pense qu'il faudrait plus de 10 millions pour les réparer complètement; 6 frégates, dont l'une, *la Isabella II*, en route pour la Havane pour la Péninsule; le *Cortès* et la *Mercedes*, est le point de notre station; l'*Esperanza*, en route de Manille pour la Péninsule. La *Perle*, destinée à conduire le représentant de notre gouvernement à Montevideo.

"Il y a encore d'autres frégates de moindre port, montées de 20 canons, et fort autres l'*Isabel* et la *Luisa-Fernanda*. Le premier doit aller à l'île de Fernando-Poo et à Sierra-Leone; la seconde vient d'arriver de Cuba à la Péninsule, et la *Luisa-Fernanda*, construite dans l'arsenal de la Havane, n'attend plus que ses canons pour être lancée à la mer.

"Notre marine a aussi 6 bricks de 20 canons; le *Jason*, le *Patriota*, le *Habanero*, faisant partie de notre station; le *Mercurio*, près le *Quillet* pour Mindanao; le *Nervion*, en route à *Alcantail*, et l'*Hercule*, en route pour la Havane. Nous avons aussi les eaux de Monte-Video. Nous possédons en outre vingt-deux petits bâtimens de 6 à 10 canons, tant dans notre station qu'aux Philippines, pour laquelle destination on construit des bâtimens à vapeur.

[illegible] la Havane, se trouvent aujourd'hui [illegible] Alvaro-Bazan et le Lazagnes [illegible] ports de [illegible], et de 20 chevaux, l'*Isabel*, [illegible] et le Pernambuco, [illegible] dans l'état de [illegible] bâtiments.

"Nous avons en construction un vaisseau de 86 canons, une frégate de 46 canons, deux bâtiments de 220 chevaux, dont un en fer; et 5 autres de vapeur, qui, au total, ne feront, dont la force de 220 chevaux. On y construit en outre deux navires à vapeur pour les Philippines.

"Combien notre marine est loin encore du point où elle était arrivée dans le siècle dernier!"

Prusse.

BERLIN, 14 octobre.—On assure généralement que le congrès de douanes [illegible] trois mois, a été [illegible]; [illegible] état de choses [illegible] dit-on, maintenu. Comme il faut l'unanimité des voix pour prendre une résolution, surtout lorsqu'il s'agit de faire un changement au tarif, l'opposition d'un seul membre du Zollverein peut rendre inutiles toutes les délibérations. La Bavière, le Wurtemberg et Bade demandent une augmentation de droits de 5 thalers sur les fils; sans cette fixation, le droit protecteur serait inefficace. Telle est l'opinion de ces trois cabinets; ils ne distinguent pas entre le coton, la laine et le lin qui entrent à la vente dans la fabrication des étoffes mêlées. La Saxe, l'Union de Thuringe et la Hesse électorale sont opposées à ce que ces droits soient établis sur les marchés pour l'Allemagne méridionale.

Ce qui est d'autant plus remarquable, c'est que c'est précisément la Saxe qui fournit plus de la moitié des cotonnades de l'union douanière. La Prusse se déclare pour un terme moyen, et voudrait un droit de 3 thalers 10 gros et 4 thalers, surtout pour les fils de lin. On a cherché à concilier ces trois opinions.

Les autorités des Suisses de se détacher du Zollverein et de se rallier au système autrichien n'inspire pas beaucoup de crainte; d'un autre côté, il ne faut pas ajouter foi au bruit répandu par les journaux au sujet de la formation d'une nouvelle association douanière des Etats du Nord, sous l'égide de la Prusse, en y comprenant les villes anséatiques. On peut supposer que les gouvernemens qui composent le Zollverein sont étrangers à tous ces projets, inspirés par la passion et par un sentiment anti-prussien. Dans tous les cas, une dissolution ne saurait avoir lieu avant 1853.

"La scission qui existe n'est pas moins à déplorer, dans un moment où les conflits religieux et sociaux rendent nécessaire un accord parfait entre tous les Etats allemands. Ce qu'il y a de plus pénible, c'est qu'il ne s'offre aucun moyen d'arriver à une transaction."

(*Gazette de Cologne.*)

Bavière.

MUNICH, 24 octobre.—Les nouvelles d'Italie ne sont pas aussi satisfaisantes que les rapports officiels l'avaient annoncé après la répression des troubles de Rimini. Le gouvernement pontifical est maintenant convaincu que la tentative des rebelles n'était point isolée, mais générale. On a arrêté un grand nombre d'individus.

Wurtemberg.

ULM, 20 octobre.—La semaine dernière, une émeute des ouvriers tailleurs a failli éclater ici, par suite du prix élevé des denrées de première nécessité.

Les ouvriers tailleurs s'étaient engagés à suspendre les travaux, si les maîtres ne voulaient pas leur accorder une augmentation de salaire. Les maîtres n'ont pu céder à cette prétention, et les ouvriers sont rentrés dans les ateliers.

Deux ouvriers arrivés de Paris, qui avaient propagé des idées communistes et d'égalité, ont été renvoyés de la ville.

Les ouvriers menuisiers ont aussi fait grève.

La nouvelle *Gazette de Zurich* est soumise à un censure spéciale. (*Gazette de Cologne.*)

Russie.

SAINT-PETERSBOURG, [illegible].—Depuis avant-hier le grand-duc Constantin [illegible] prince Alexandre de Hesse sont de retour de Sébastopol. M. le prince de Woronzoff s'est embarqué, le 1er du mois, à Jalta, à bord d'un bateau à vapeur, pour retourner dans le Caucase par Taman. Le 3 de ce mois, une flotte venant de Sébastopol, commandée par le contre-amiral Jurgew, composée des vaisseaux de ligne *Uriel*, *Selafiel* et *Hadieil*, des deux frégates de *Brailow* et *Mesembria*, a mis à l'ancre sur la rade d'Odessa. Elle a ramené les troupes qui viennent de la Crimée.

(*Gazette de Cologne.*)

—Une lettre de Sébastopol, en date du 30 septembre, nous donne quelques détails sur le séjour en Bessarabie et la Crimée de l'empereur de Russie, qui devait rejoindre l'impératrice le 13 ou le 15 à Palerme. C'est à Sébastopol que l'empereur a eu une entrevue avec le prince Woronzoff, et qu'il s'est décidé à ajourner son voyage à Moscou, et à se rendre par Kherson, Kief, Czernowitz et l'Allemagne, jusqu'en Sicile, [illegible] l'empereur [illegible] czar au grand-duc héréditaire pour toute la durée de son absence. Le comte de Nesselrode, ministre des affaires étrangères, accompagne l'empereur, et restera, dit-on, en Italie jusqu'à la fin de l'année.

Dans son rapide voyage, S. E. a donné tous ses soins à l'armée et à la flotte de la mer Noire. Le département de la marine a déployé, depuis quelque temps, la plus grande activité pour les constructions navales dans les ports de Nicolaieff et de Sébastopol. On a lancé dans le dernier de ces ports, le 21 septembre, en présence de l'empereur, onze nouveaux bâtimens de guerre et deux à Sébastopol, la frégate *Kenogran* et le brick l'*Orphée*. L'empereur, accompagné de son fils, héritier du trône, et du grand-duc de Hesse, qui a fait la dernière campagne du Caucase, a inspecté, dans le plus grand détail, les vaisseaux, et a fait manœuvrer les deux divisions de la flotte réunies à Sébastopol. Il a aussi visité l'arsenal et les fortifications de cette ville.

Autriche.

VIENNE, 14 octobre.—Hier, l'empereur de Russie est arrivé à l'improviste à Olmutz, par le chemin de fer du Nord, et S. M. a continué sa route par Prague, par le lac de Côme. S. M. restera six semaines en Italie. Le comte de Nesselrode, qui fait le même voyage, est arrivé à Vienne hier, et repart ce soir.

Italie.

ROME, 6 octobre.—On connaît déjà le dénouement sanglant de la dernière révolte à Rimini. Pour le moment, le peuple, mécontent et animé de sentimens de vengeance, s'est laissé intimider par les armes des Suisses et d'autres mercenaires composés, pour la plupart, de vagabonds allemands. Cependant, on entend parler, presque tous les jours, d'assassinats commis par des Italiens sur des hommes de ces troupes étrangères rencontrés isolément.

Suisse.

LOCARNO, 23 octobre.—Le directeur de police Sigwart a publié, il y a quelques jours, une circulaire confidentielle aux fonctionnaires publics.

En voici la teneur:

"L'instruction dans l'affaire de l'assassinat de Leu prouvant que les hommes les plus éminents du parti radical seraient impliqués, et que leur arrestation aurait lieu prochainement; mais qu'il est à craindre que ces arrestations n'occasionnent des troubles dans la ville. Tout doit être tenu prêt pour la réunion du Landsturm, si le signal est donné par le feu ou le tocsin, cette levée en masse devra accourir en ville."

(*Ami de la Constitution de Berne.*)

—On écrit de Lucerne, à la date du 16 octobre: "L'instruction judiciaire sur l'assassinat de M. Leu semblé devoir compromettre quelques membres du parti radical de cette ville. Le gouvernement de ce canton vient d'ordonner l'arrestation du capitaine Rodolphe Corragioni, un des plus riches négocians de Lucerne et le membre le plus actif du parti radical. Il est prévenu d'avoir été l'instigateur du meurtre. Dans la crainte qu'on ne fît quelque tentative pour son évasion, le gouvernement a fait prendre des mesures de rigueur exceptionnelles dans la prison où il a été écroué."

Egypte.

ALEXANDRIE, 9 octobre 1845.—(Correspondance particulière du Sémaphore.)—Le vice-roi est parti le 4 de ce mois pour le Caire, où il est arrivé le 5, à sept heures du soir. Je viens à peine de parler du grand conseil qui doit se tenir au Caire; Saïd-Pacha et S. E. Artim-Bey ont reçu l'ordre d'assister à ce conseil. On se perd en conjectures sur le but de cette réunion extraordinaire. Il paraît que la mise à exécution des travaux du barrage la trouve en grande partie; puisqu'on approche du moment où l'on doit commencer ces travaux, il est indispensable de préparer les moyens financiers. M. Mangel ne veut commencer que lorsqu'il aura la certitude de pouvoir aller jusqu'au bout. Tels sont, en partie, les motifs qui ont décidé le gouvernement à réunir les grands personnages, tous intéressés à l'exécution d'un barrage qui leur procurera d'incontestables avantages. Pourtant il y a des gens qui doutent que ce barrage pourrait bien amener une diminution du Nil, la submersion du Delta et l'envahissement des eaux du fleuve par celles de la mer, en été, quand le Nil est à son plus bas étage. Hâtons-nous de dire que ces craintes ne sont nullement fondées, et que M. Mangel n'aurait rien hasardé s'il n'était pas sûr de son fait.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE soir, 30 novembre 1845.

Le marché au coton n'a été ouvert samedi sans aucune animation. La nouvelle que le télégraphe avait signalé l'arrivée à Boston du steamer Britannia tenait les acheteurs à l'écart. Les ventes de la journée ne sont élevées à 1,200 balles, sans changement dans les prix.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

LOUISIANE ET MISSISSIPI.

Inférieur	[illegible]
Ordinaire	[illegible]
Moyen	[illegible]
Good Middling	[illegible]
Middling fair	[illegible]
Fair	[illegible]
Good Fair	[illegible]
Good and Fine	[illegible]

Les nouvelles apportées par le steamer Massachusetts sont favorables, le marché aux grains en prouve [illegible] dance; environ 1,300 barils de farine ont été vendus aux prix de [illegible] le baril. Le marché n'est ferme [illegible]. Les nouvelles apportées aujourd'hui par le Britannia se tiendront cette hausse.

Le change est en hausse. Le cours sur l'Angleterre [illegible] pour cent de prime, sur France, [illegible] sur New-York à 60 jours, de 2 1/4 à 2 1/2 prime [illegible] d'escompte; à vue, de 1 à 1 1/2 d'escompte.

HAVRE, 29 octobre.

Le mouvement dans les cotons a été hier très animé [illegible] la journée, à la suite des [illegible] des États-Unis qui nous sont parvenues ce matin.

Les prix se sont élevés de [illegible] c. [illegible] et [illegible] 2,236 balles [illegible].

[illegible] des cotons de la Louisiane.

[illegible] 140 balles coton [illegible] de N. Orléans, de la nouvelle récolte, arrivées directement pour le Nashville. [illegible] premiers lots qui aient été vendus jusqu'ici [illegible] à l'aide le [illegible] à bas prix, quoique [illegible] Il s'entend [illegible] qu'à 80, [illegible] de l'ancienne récolte sur [illegible] et [illegible] à rentrer quoique [illegible] 150 balles [illegible] que nous avons [illegible] importantes [illegible].

Ce matin, les affaires s'annoncent plus calmes. On compte que 550 balles seulement.

LIVERPOOL, 3 Novembre.

Le marché au coton continue d'être extrêmement languissant, et la nouvelle de l'arrivée d'un bateau fait par livre. [illegible] de la semaine écoulée le 31 courant, ont été de 17,330, dont 4,300 pris par spéculation. Dans le courant de la semaine écoulée le 31 courant, [illegible] balles, dont 3,200 pris par les spéculateurs, ce qui démontre que les nouvelles américaines [illegible] Les cotons [illegible] Upland, de 3 3/4 à 4 1/2; 1,170 Orléans, de 3 3/4 à 6 1/4 dont 10 balles à 7 1/2; 3,230 Alabama et Mobile 3 1/2 à 5 1/2; 50 Sea-Island, à 1/4 à 17 1/4d. Les ventes du 1er courant [illegible] 5,200 balles, dont 1,000 à [illegible] Les arrivages [illegible] 23,000 [illegible].

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Ontario, Glidden, Cork et un marché, L H Gale
Navire St. Louis, Marks, Philadelphie, C J Mesher
Navire Sam Holmes, Berry, New-York, A Gale
Navire Mary Pleasants, Wootten, Havre, A M Heine
Brick Edinburgh, Young, Havane, J Alexander
Brick Grenada, Herrera, Vera Cruz, Bertrand & [illegible]
Goel. Mary Augusta, Hewes, New-York, F F Beck
Goel. Farah Nash, Koppenhoft, New-York, F P Beck
Steamer Gen. Washington, Carroll, Cincinnati, capitaine

ARRIVÉS.

Navire Charlemagne, Packard, de Hambourg
Navire Magnificent, Verrell, de Liverpool
Navire Hartley, Lord, de Kennebunk.
Navire [illegible], Upton, de Boston.
Navire [illegible], Locraw, de Boston.
Navire Eolus, Hicks, de Liverpool.
Navire Mousson, Payne, de Boston.
Barque Agnes Gilmore, Anderson, de Plymouth.
Barque Florence, Decker, de Bath.
Barque Rothschild, ——, de la Pointe.
Brick [illegible], Welch, d'Aransas.
Goel. Van Buren, Babcock, de la baie d'Aransas.
Goel. à vapeur Florida, Cliff, d'Apalachicola.
Goel. Pilgrim, Dodge, de Kingston.
Goel. Alvida Jenkins, Howes, d'Apalachicola.
Goel. Mexico, Bouquet, de la côte.
Goel. Yucateco, Pons, de Tampico.
Steamer Rainbow, Bellock, du Bayou Sara.
Steamer Brazil, Cable, de Harrisburg.
Steamer Bellimie, Hart, du Bayou Sara.
Steamer Rhode Island, Vandine, de Cincinnati.
Steamer Neptune, Perry, du Ouachita.
Steamer Creole, Miers, de Mobile.
Steamer [illegible] Bonner, Wallis, de Yazoo City.
Steamer St. Landry, Mais, de St Louis.
Steamer Fashion, Fullerton, de Mobile.
Steamer Jos L Day, Reynolds, de Mobile.
Steamer [illegible], Hendricks, de Vicksburg.
Steamer Maria Strack, de Donaldsonville.
Steamer Majestic, Ure, de Baton Rouge.
Steamer Louisiana, Tufts, de Cairo.
Steamer Pelican, Pease, de Milhoun Bend.

MEMORANDA.

Marseille, 25 octobre—Arrivé, navire Orlando, Perkins, de la Nouvelle-Orléans.

Havre, 28 octobre—Arrivé, navire Nashville, de la Nouvelle-Orléans; parti, navire Bucephalus, Allen, pour la Nouvelle-Orléans; le 25, navire Francis-Depau, Sagory, pour dito.

Anvers, 24 octobre—Arrivé, navire Trenton, Duane, de la Nouvelle-Orléans.

Décédé hier matin, à 8 heures 1/4, FRANCIS LAYET, âgé de 22 mois et 19 jours, le plus jeune fils de Adolphe et Clarisse Layet.

Est décédé le 29 novembre, dans sa vingt-cinquième année, VALCOUR POUYFAR.

Si la beauté de caractère, la franchise, l'humanité, la douceur, ces qualités heureuses qui distinguent si éminemment et font chérir les hommes, pouvaient racheter les erreurs d'une jeunesse orageuse et qui n'ont été préjudiciables qu'à lui, qui n'avaient le cours de son existence si courte?

Tous ceux qui ont approché cet infortuné jeune homme n'ont pu se défendre de la sympathique affection qu'il répandait autour de lui; car son cœur que j'ai connu était un livre ouvert où se lisait à chaque page: amitié, noblesse et probité!

Pauvre VALCOUR! tu n'as point démenti ta vie, et à l'heure solennelle ton calme courageux, ta piété vive ont édifié les témoins de tes derniers adieux; tu, nos larmes survivront à ta tombe trop tôt ouverte, et quand le fossoyeur aura jeté, sur ta dépouille, sa dernière pelletée de terre, ton souvenir restera dans nos cœurs, sans pour nous consoler, du moins pour adoucir l'amertume de nos regrets. Adieu! UN AMI.

Paroisse souveraine du Conseil.—Les vertus incomparables de ce vaste état si bien connues qui, les meilleures les plus distinguées en procureront l'emploi dans tous les cas de fièvre. Toute famille qui comprend bien ses plus chers intérêts ne doit pas négliger d'en avoir constamment une boîte. Ce remède n'a pas seulement un prompt antidote contre toutes fièvres causées par le feu, mais il sert aussi d'[illegible] sur toutes les plaies externes. Il se vend au No. 28, rue Poydras.

Nous appelons l'attention des capitalistes et surtout des personnes qui désirent s'établir sur de bonnes terres, fertiles et faciles, sur la vente des propriétés de M. Duqué [illegible], annoncée pour le mardi [illegible] de la paroisse [illegible]. Ces terres, dont la majeure partie est située dans la localité connue sous le nom de la l'acherie, offrent de grands avantages à la spéculation.

Plusieurs belles propriétés situées à Lafayette seront aussi vendues [illegible] en même temps, ainsi qu'un nombre d'ESCLAVES de valeur.

Pour les détails, voir l'annonce.

On demande une domestique Française ou Allemande [illegible] d'une maison. S'adresser à l'encoignure des rues Camp et Robin. 25 nov—3

VENTE au Pont Sainte la Mission, ou [illegible] cet [illegible] du navire la Vaillant, venant de Bordeaux [illegible] et de [illegible] pour de v[illegible] de [illegible] Arth E. GAUDIERE.

CANDIDATS.

A la sollicitation de nombre de ses amis M. JAMES F. FREBET a consenti à se mettre comme candidat à la place de SHÉRIF de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en janvier prochain. Il sera soutenu par PLUSIEURS VOTANS.

Nous sommes priés, par un grand nombre de votans d'annoncer que M. JOHN L. LEWIS est candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans, et qu'il le soutiendront par les moyens les plus honorables.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. CHARLES CLAIBORNE est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans.

MM les Editeurs de l'Abeille. Veuillez annoncer M. DONATIEN AUGUSTIN, shérif actuel de la Paroisse d'Orléans comme candidat à la place de Shérif, à la prochaine élection. PLUSIEURS CITOYENS.

MM. les Editeurs de l'Abeille. Veuillez annoncer dans votre journal que M. D. PEIRE, est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans. VOX POPULI.

M l'Editeur, Veuillez annoncer que M. SIMON VIOT est candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans. PLUSIEURS VOTANS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. MANUEL CRUZAT, comme candidat à la place de coroner de la paroisse d'Orléans.

Nous sommes autorisés à annoncer M. A. LAFFERRANDERIE, comme candidat pour la place de Coroner de la paroisse d'Orléans.

MM. les éditeurs—Veuillez annoncer M. SOLOMON AUDLER, comme candidat à la place de Coroner, pour la prochaine élection. Il sera soutenu par ses nombreux amis dans les trois Municipalités. PLUSIEURS VOTANS.

Nous annonçons la candidature du docteur J. H. LANDREAUX, à la place de Coroner. SES NOMBREUX AMIS.

M l'Editeur, Veuillez annoncer M. C. RAMOS comme candidat à la place de Coroner de la paroisse d'Orléans. UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

SOIERIES ET NOUVEAUTÉS. L. SENOCHE,

ENCOIGNURE CHARTRES ET BIENVILLE.

A L'HONNEUR d'informer les Dames de la Nouvelle-Orléans que lui ont reçu par le [illegible] de renouvellement des grandes Nouveautés qui viendront par le navire Chateaubriand.

H. G. THOMAS, rue Conti, 52, a l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il fera l'ouverture de ses NOUVEAUTÉS, Lundi prochain, 1er. décembre.

NOUVEAUTÉS DE PARIS

Reçues par la Vesta

MME. VINCENT, rue Royale, encoignure de la rue Conti, a l'honneur de prévenir les dames qu'elle fera lundi prochain, 1 décembre, l'ouverture de plusieurs caisses contenant:

Chapeaux de Dames en velours moiré et satin.

Manteaux forme polonaise, Pelerinage, Arlequin, Ayrenne, Marie Antoinette, &c., &c.

Manteaux Louis XV et Duchesse.

Cols brodés, Chemisettes, Guimpes, Pélerines, Cols et Fichus.

Robes de gaze, brodées et Organdi,

Robes blanches brodées.

Etoffes Pondichéri pour robes, Cachemires d'Ecosse, Crêpe de laine, Barège, &c. &c.

Echarpes et Châles divers.

Ombrelles Marcelines, Lavallière &c.

Voilettes brodées blanches et noires.

Sacs de velours, Bourses, Peignes en corail.

Eventails, Bracelets, Tours de gants, Broches à Gants de peau, Sacs &c. &c.

Mme. F. FRYER a l'honneur d'informer les dames de la Nlle. Orléans, qu'elle vient d'ouvrir au [illegible] lieu en [illegible] d'un beau choix de marchandises de goût [illegible], ainsi qu'un bel assortiment de [illegible]

27 nov

MADAME FREMINEAU a l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle Orléans qu'elle fera Lundi 1er décembre l'ouverture de ses nouveaux articles de Paris, reçus par les derniers navires de France, tels que Chales, Echarpes, Manteaux, Manchons, Chapeaux, Cols brodés, Guimpes, et généralement de tout ce qui concerne la toilette des Dames.

Madame F. se charge comme par le passé de la confection de tous les articles de mode, robes et lingerie.

27 nov—6

BATAILLON D'ARTILLERIE.

N. Orléans, ce 29 novembre 1845.

CELEBRATION DE LA Ste. BARBE,

PATRONE DES ARTILLEURS.

LE Bataillon prendra les armes le dimanche 7 décembre prochain, à 9 heures précises du matin. Armement complet, grande tenue d'uniforme quel qu'en soit la saison.

Réunion à l'Arsenal. Le train portera [illegible] Il y aura grand'messe à la Cathédrale [illegible] dans [illegible].

Messieurs les invités et [illegible] les officiers [illegible] à la [illegible] de la Bourse [illegible] à 3 heures précises à la Bourse de Lafayette.

Messieurs les [illegible] y compris les [illegible] à [illegible] de la [illegible] sont invités à se rendre [illegible] à la Cathédrale [illegible] et à leur présence au banquet.

Par ordre du major,

1 dec F. DAUTON

AVIS.

AYANT formé la vente de mon magasin de [illegible] je prie les personnes qui me devraient de [illegible] et de venir [illegible] dans les [illegible] de [illegible] No. 11, Pont Les Bons de Douze. Ou me trouver tous les [illegible] depuis 8 heures A. M. jusqu'à 3 heures P. M. [illegible] VICTOR WILZ.

Nouvelle-Orléans, 1er décembre 1845.

1 dec—6m 2p s

PRIX TRÈS MODÉRÉS AU BAZAR PARISIEN,

ENCOIGNURE ROYALE ET DUMAINE

NORMANDIN FRERES ont l'honneur de prévenir le public qu'ils viennent d'arriver de France par le navire Chateaubriand, avec un très beau choix de Modes, nouveautés, parfumeries, &c., &c., qu'ils mettent en vente le 1er décembre.

OBJETS DE DAMES.

Bonnets, cols brodés, collerettes, fichus, manches, mouchoirs brodés, voiles brodés, gants, fleurs, plumes, bijouterie, &c., &c., ainsi que nombre d'ornements pour coiffures en jais, perles et dorures, ombrelles, brosses, tous les objets et nécessaires pour la toilette des Dames.

OBJETS POUR HOMMES.

Chemises en toile, dites en coton, cravates, bretelles, foulards, mouchoirs, cols, protecteurs, cannes, chapeaux, bas de soie, dits de laine, chaussettes, montres, bijouterie, parapluies, cravaches, cannes, [illegible].

OBJETS DIVERS.

Nécessaires, boîtes à ouvrage, dits à gants, dites à [illegible], dites à [illegible], dites à cartes, [illegible], boîtes à musique, articles de [illegible], instruments de musique, [illegible], jouets d'enfants, porcelaine, cristaux, [illegible], chandeliers, [illegible], flacons de parfumerie, savons, pommades, huiles, [illegible] et en général tous les articles de modes et [illegible].

EN MAGASIN:

220 douzaines Eau de Cologne dite; 400 dito dite [illegible]; 300 dito Savons, 400 dito Pommades, 150 dito Huiles diverses; 120 dito Eau de Lavande, &c. Cheveux tissés et autres, tresses, nattes, Brosses, etc. rubans, métalliques, et toutes fournitures pour coiffeurs. Salon de barbe et coiffure. Leçons de coiffure.

1 dec—10

AVIS—Le soussigné vient de recevoir des manufactures de Bristol, Angleterre, une quantité de BOUTEILLES EN GRÈS pour transvaser du porter, de bière et du cidre. En conséquence, il prévient les consommateurs qu'ils ne pourront acheter ou recevoir ces bouteilles, elles portent le nom du [illegible] et du fabricant et sont spécialement faites pour son propre usage. HENRY FERRIS. Magasin de Porter, Bière et Cidre, No. 201, rue Tchoupitoulas. 1er dec—3

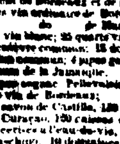

EN débarquement du navire Memphis, de New York, et à vendre à la pharmacie du soussigné, les articles suivans:

Bois de Campêche moulu,

Jaune jaune, fustic, dito,

Bois de Brésil, dito,

Carbonate de Soude,

Alun et potasse,

Acide sulfurique,

Do. nitrique,

Do. muriatique, &c. &c.

1 dec—3 A. A. PEYCHAUD, 123, rue Royale

EN débarquement du brick Amérika, venant de Bordeaux:

36 barriques vin rouge, bois chêne St. Julien,
8 do Vin rouge, bois chêne do, Bordeaux,
8 do Vin rouge, Château [illegible],
8 do Vin rouge St. Julien Médoc,
2 do Vin rouge Médoc (1841.)
8 do Vin blanc Haut Sauterne (vieux.)

A vendre par O. LECERF,

1 dec—3 133, rue Royale

L. M. RICHARD, 23, rue de la Douane, A REÇU par le Chateaubriand, les articles suivans qu'il offre à vendre à très bas prix:

Taffetas noir pour écharpes et manteaux, 4/4 et 3/4 pouces.

Deux caisses tous articles rien, laine et coton pour robes de Dames.

Dentelles imitation Malines, dentelle St. Valenciennes.

1 caisse eau de Cologne, 1/2, 1/4 litre.

L. M. RICHARD, No. 23, rue de la Douane,

1 dec encoignure Chartres, au 1er.

LE soussigné offre à vendre les articles suivants, reçus directement de Bordeaux et de Marseille:

30 barriques vin ordinaire de Bordeaux,
30 do do de Marseille.
25 tierçons vin blanc; 25 quarts vin d'Oporto.
15 barils genièvre commun; 15 do de brandy do.
10 do Rhum commun; 4 pipes genièvre de Hollande
3 pipes Rhum de la Jamaïque.
8 demi-pipes cognac Pellevoisin; 4 demi do. do vieux.
120 caisses vin de Bordeaux;
75 caisses savon de Castille, 150 do liqueurs assorties,
40 caisses Curaçao, 150 caisses eau de fleurs d'oranger,
25 caisses cerises à l'eau-de-vie,
25 do anchois, 10 douzaines d'oignolet.
75 milliers bouchons assortis.
25 paniers huile en grandes bouteilles;
15 paniers vin blanc; 23 paniers anisette superfine;
20 balles amandes; 75 caisses chandelles.

1er dec P. LEMOINE, No. 116 rue Royale

BEURRE GOSHEN—25 tinettes beurre du comté d'Orange, bonne qualité, en débarquement et à vendre par WOOD & SIMMONS,

1 dec 81, Magasins.

RIZ—40 tierçons excellent riz de la Caroline, à vendre par [illegible] WOOD & SIMMONS, 81, Magasins.

CHAMPAGNE—50 paniers Champagne, marque de l'évêque, à vendre avec le drawback, à vendre en magasin. CHO DUFOUR

1 dec 11, Conti.

RAISINS—100 caisses, à vendre en débarquement par

1 dec E. VALLEE, 20 Commune

AVIS AUX CHARRETIERS—Avis est par la présente donné aux charretiers, que l'on demandera d'une taxe [illegible] par la voiture, [illegible] l'on n'est pas porteur d'une [illegible].

Nlle. Orléans, le 29 Novembre 1845.

1 dec WYLIE & EGANA

FARINE—1037 barils farine, en débarquement du steamer Jean Chouteau, à vendre par

1 dec MERLE, BEYLLE & Co, 79 Tchoupitoulas.

EN débarquement du navire Chateaubriand, du Havre: 30 caisses superbe Savon végétal, de différentes marques, savoir: [illegible], à vendre par J. L. BURKE, 25 nov—3 29, Conti.